REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE VHC

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

2 ème RALLYE DU VIN DES CORBIERES

2 & 3 octobre 2021

PROGRAMME - HORAIRES

- Parution du règlement : **Lundi 12 juillet 2021**
- Ouverture des engagements : **Lundi 30 août 2021**
- Clôture des engagements : **Lundi 20 septembre 2021**
- Parution du carnet d'itinéraire : **Dimanche 26 septembre 2021**
- Dates et heures des reconnaissances : **Dimanche 26 septembre** de 9h à 12h et de 14h à 18h30
  Samedi 2 octobre de 9h à 12h et de 14h à 18h30
- Vérifications des documents et distribution des autocollants rallye le **: Dimanche 26 septembre et samedi 2 octobre** de 9h à 12h et de 14h00 à 18h30
- Lieu :Boulodrôme, Site de PROM'AUDE, Allée Edouard Jean-Pierre 11200 LEZIGNAN CORBIERES
- Vérifications des voitures le **: Samedi 2 octobre** de 14h15 à 18h45
- Lieu : Boulodrôme, Site de PROM'AUDE, Allée Edouard Jean-Pierre 11200 LEZIGNAN CORBIERES
- Heure de mise en place du parc de départ le : **Samedi 2 octobre** à 14h15
- Lieu : Parking Visiteurs, Site de PROM'AUDE, Allée Edouard Jean-Pierre, 11200 LEZIGNAN-CORBIERES
- 1ère réunion des Commissaires Sportifs le : **Samedi 2 octobre** à 18h00
- Lieu : Salle du Conseil de la CCRLCM, 48 Avenue Charles Cros, 11200 LEZIGNAN CORBIERES
- Publication des équipages admis au départ le : **Samedi 2 octobre** à 19h30
- Lieu : Parc fermé => Parking Visiteurs, Site de PROM'AUDE, Allée Edouard Jean-Pierre, 11200 LEZIGNAN-CORBIERES
- Publication des heures et ordres de départ le : **Samedi 2 octobre** à 19h30
- Lieu : Parc fermé => Parking Visiteurs, Site de PROM'AUDE, Allée Edouard Jean-Pierre, 11200 LEZIGNAN-CORBIERES
- Le briefing des pilotes sera distribué par écrit.
- Départ de : LEZIGNAN CORBIERES le **Dimanche 3 octobre** à 8h30 modifiable selon le nombre de partant VHC
- Publication des résultats partiels le : **Dimanche 3 octobre** sur internet : www .FFSA.org et sur le Parc de regroupement => Parking Visiteurs, Site de PROM'AUDE, Allée Edouard Jean-Pierre, 11200 LEZIGNAN-CORBIERES
- Arrivée à : LEZIGNAN CORBIERES => PARC FERME. Lieu : Parking Visiteurs, Site de PROM'AUDE, Allée Edouard Jean-Pierre, 11200 LEZIGNAN-CORBIERES à partir de 14h47 le **Dimanche 3 octobre**
- Vérification finale le : **Dimanche 3 octobre 2021** à la fin du rallye, au Garage BELLE ISLE AUTO-rue de la plaine – 11220 LEZIGNAN CORBIERES
- Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

- Publication des résultats du rallye le : **Dimanche 3 octobre** à l'issue des épreuves spéciales.
- Remise des prix le : **Dimanche 3 octobre** sur le podium près du parc fermé.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des Corbières, en qualité d'organisateur administratif, organise les **2 et 3 octobre 2021 le 2 ème Rallye du Vin des Corbières.**

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Occitanie Méditerranée le 28 Juillet 2021 sous le numéro R12/2021 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 465 en date du 28 juillet 2021

Comité d'Organisation : Tous les membres de l'ASA Corbières

Président : **Christophe NATEWAJKO**
Membres : **Tous les membres du comité directeur de l'ASA Corbières**
Secrétariat du Rallye, Adresse : **Chez Coste TP ZA Hameau Prat de Cest, 11100 BAGES**
Téléphone : **07.50.88.60.33**
Fax : **04.68.49.95.23**
Permanence du Rallye : **CCRLCM**
Lieu, date, horaire : **Samedi 2 octobre de 9 h à 19h et le dimanche 3 octobre de 7h à 19h**

Organisateur technique

Nom : **ASA CORBIERES**
Adresse : **CHEZ Coste TP ZA Hameau Prat de Cest 11100 BAGES**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

PRESIDENT DU COLLEGE

Jean François PASCAL

MEMBRES DU COLLEGE

Véronique CARBOU

Licence N°0809/119788

Jacques PAOLI

Licence N°2692

STAGIAIRE

Michel RIBES

DIRECTEUR DE COURSE PC

Nicolas BALDIT
Licence N° 0801/134045

Nathalie
CHANTAGREL
Licence N° 0801/9549

Elisabeth LABATUT
Licence N° 806 /216525

CRAC

Magali VIDAL
Licence N° 0809/179595

Sébastien ROLL
Licence N° /44492

Gérard DURAND
Licence N° 0809/13816

Elisabeth RIBES
Licence N° 0809/179595
Stagiaire

OBSERVATEUR

Jean-Luc DEVRIESE
Licence N°37766

MEDECIN CHEF :

Mohamed EL RAKAAWI
Licence n°211104/0910

COMMISSAIRES TECHNIQUES

Michel MOLINE
Licence N° 0801/9502

Jean-Claude MARTY
Licence N° 0806/32003

Cathy
BERSZAKIEWICZ
Licence N° 0801/224902

Jean-Michel OTTAVI
Licence N° 0816/1534

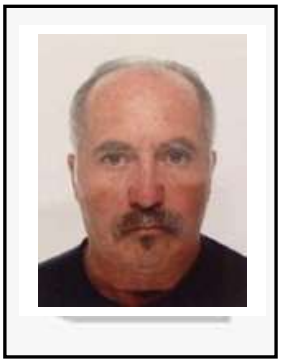

Marcel CERDAN
Licence N°19463/0816

Thierry HOULES
Stagiaire
Licence N°0806/237024

1.2P. ELIGIBILITE

Le 2 ème Rallye Vin des Corbières compte pour le Championnat de la Ligue Occitanie Méditerranée 2021

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront par mail, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

- Lieu : Boulodrome, Site de PROM'AUDE, Allée Edouard Jean-Pierre, 11200 LEZIGNAN-CORBIERES

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA *et aux règles spécifiques rallye VHC.*

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au RALLYE DU VIN DES CORBIERES doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 20 septembre 2021.
Si à cette date le nombre des engagés est inférieur à 3, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 260 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 520 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.1 Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR**,** I, IR et J1. titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux Règles Spécifiques Rallyes VHC
Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition ***(1977 à 1981) et les voitures de la période J2 (avec passeport technique Historique FIA ou FFSA) (1986 à 1990).***

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée sur le Parc du Site de PROM'AUDE, Allée Edouard Jean-Pierre, 11200 LEZIGNAN-CORBIERES et il sera demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- En outre, il est précisé que le piquetage est interdit. Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Vin Des Corbières représente un parcours de 131 km.
Il est divisé en 2 étapes et 2 sections.
Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 37.00 km.
Les épreuves spéciales sont :

- **ES 1/3 : Tournissan – Talairan : longueur 4.10 km**
- **ES 2/4 : Jonquières – Pilote - Talairan – Montplaisir : longueur 14.40 km**

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.
A aucun moment du rallye il ne sera établi un classement général toutes périodes confondues.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Coupes : Premier de Groupe.

La remise des prix se déroulera sur le podium près du parc fermé final.
Lieu : Parking Visiteurs, Site de PROM'AUDE, Allée Edouard Jean-Pierre, 11200 LEZIGNAN-CORBIERES